

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport Perfectionnement Sportif mention Aviron - site du CREPS

Le métier

Le titulaire du DE JEPS mention aviron exerce des missions d'entraînement ou de cadre technique.

Le DE JEPS mention aviron confère à son titulaire les compétences pour :

- la conception des programmes de perfectionnement en aviron
- la coordination de la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement en aviron
- la conduite d'une démarche de perfectionnement en aviron
- la conduite d'actions de formation de cadres d'aviron

Il peut être également amené à exercer auprès de tous les publics.

L'intervention de ce professionnel relève d'une délégation de responsabilité émanant d'instances décisionnelles auprès desquelles il rend compte périodiquement des actions entreprises. Dans le cadre de cette délégation, il agit de



Où exerce-t-il ?

Les activités s'exercent notamment dans le cadre de structures sportives affiliées à la Fédération Française d'Aviron ou de Comités (Régionaux et Départementaux) ou d'entreprises du secteur sportif professionnel

Conditions d'accès à la formation

- être âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables de la mise en situation pédagogique
- être titulaire de l'AFPS ou de la PSC1
- être en possession d'un certificat médical le déclarant apte à la pratique et à l'encadrement de l'aviron
- être titulaire d'une attestation de 100m nage libre, départ plongé avec récupération d'un objet immergé
- satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation :
 - être capable de ramer de manière autonome en skiff (niveau aviron d'or)
 - être capable de conduire une séance pédagogique d'animation en aviron pour tout public
 - être capable d'entraîner une équipe pour participer à un premier niveau de compétition
- satisfaire aux épreuves de sélection

Contenu des épreuves de sélection

- épreuve écrite d'analyse vidéo (2 heures)
- épreuve d'entretien de motivation (30 minutes)

Formation également accessible par la voie de l'apprentissage avec le CFA Sport et Animation d'Auvergne

La formation

Contenus :

- projet sportif : le contexte institutionnel et fédéral, les partenaires, la gestion d'un club, le projet associatif, le projet sportif, la gestion des bénévoles, la réglementation du travail et de l'aviron,
- entraînement : la physiologie de l'effort, l'entraînement et la performance en aviron, la musculation, le perfectionnement technique, la pédagogie en aviron,
- sécurité : permis bateau, gestion de la sécurité au sol et sur l'eau (mer et rivière).

Modules de formation supplémentaires relatifs à la préparation physique (une semaine à l'INSEP) et à l'haltérophilie pour les rameurs (séquences au CREPS)

La formation se déroule en alternance :

- environ une semaine par mois de cours au CREPS, du lundi à 14h00 au vendredi à 12h00 – 35h00 de cours par semaine (18 semaines) ;
- le reste du temps en structure, sous la responsabilité d'un tuteur.

* Sous réserve d'habilitation par la DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes





Certification

Délivrée par le ministère chargé des sports
Diplôme professionnel de niveau III

Calendrier de la formation

| Inscription avant le | Epreuves de sélection | Positionnement | Début de la formation | Fin de la formation | Effectif | Evaluation | Durée stage | Durée en centre |
|----------------------|-----------------------|----------------|-----------------------|---------------------|----------|---------------|-------------|-----------------|
| 10.09.17 | 10 et 11.10.17 | 11 et 12.10.17 | 13.11.17 | 28.02.19 | 15 | certification | 1600h | 630h |

Coût de la formation - tarifs révisables au 1^{er} septembre 2017

Frais d'inscription aux épreuves de sélection 50.00 euros

Frais forfaitaires de positionnement 84.00 euros

Frais pédagogiques 7 560.00 euros

Possibilités d'hébergement et de restauration pour les stagiaires inscrits à une formation professionnelle dispensée au CREPS.

Financer sa formation

Les candidats peuvent bénéficier d'une prise en charge financière totale ou partielle des frais pédagogiques dans le cadre des aides à la formation professionnelle et/ou éventuellement d'une rémunération, les frais de restauration et d'hébergement restant à la charge du stagiaire ou de l'employeur.

Où s'adresser ?

Site Internet : www.formationportauvergne.com

- **Jeunes de 18 à 26 ans** : Missions locales
- **Salariés** : Service du personnel de l'entreprise, Organisations professionnelles, Fonds d'assurance formation
- **Demandeurs d'emploi** : Pôle emploi
- **Résidents en Auvergne** : CREPS Vichy - Auvergne pour les aides accordées par le Conseil Régional d'Auvergne et pour les candidats en situation de formation initiale.
- **Licenciés d'un club** : Directions départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne, Association sportive du demandeur

VAE - Validation des Acquis de l'expérience

La VAE est un acte officiel par lequel un jury comportant au moins un quart de professionnels - pour moitié employeurs, pour moitié salariés - valide les compétences acquises par l'expérience et délivre tout ou partie d'un diplôme.
Se renseigner à la DDJSCS de votre lieu de résidence sur la procédure à suivre.

S'informer, s'inscrire

Le dossier d'information et la fiche d'inscription sont à télécharger sur le site Internet du CREPS VICHY AUVERGNE.

Le dossier d'inscription sera adressé au CREPS Vichy - Auvergne :
2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07

accompagné de tous les documents demandés **au plus tard le jour de la clôture des inscriptions**. En cas de difficultés, contactez l'établissement au 04 70 59 85 60. L'inscription sera enregistrée au CREPS, dès réception du dossier complet.

Pour entrer en formation, le candidat devra justifier :

- d'une affiliation à un régime de protection sociale
- d'une assurance en responsabilité civile

Responsable pédagogique

Ophélie SIMON - Tél. 04 70 59 52 91
E-mail : ophelie.simon@creps-vichy.sports.gouv.fr

CREPS Vichy - Auvergne

2 route de Charmeil - B.P. 40013 - 03321 BELLERIVE-SUR-ALLIER cedex
Tél. : 04 70 59 85 60 Fax : 04 70 32 62 07
E-mail : direction@creps-vichy.sports.gouv.fr Internet : www.creps-vichy.sports.gouv.fr